



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Declarations

Question écrite n° 48321

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés que rencontrent les contribuables pour remplir leur déclaration de revenus. Il lui demande donc s'il envisage d'accroître la simplification des documents administratifs servant à cette déclaration ou de mettre en place un dispositif d'information mieux adapté.

Texte de la réponse

La simplification des déclarations et des formalités administratives constitue un objectif prioritaire pour le ministère de l'économie et des finances. Toutefois, elle se heurte nécessairement à la complexité des dispositions législatives. Les modifications apportées à la déclaration des revenus de 1996 résultent pour partie de dispositions adoptées par le Parlement dans le cadre de la loi de finances et pour le reste, d'améliorations apportées à la présentation de l'imprime. Ces améliorations, qui concernent notamment la première et la deuxième page ont été approuvées par un comité d'usagers sous la présidence du ministre. Elles sont exposées dans les notices explicatives jointes aux déclarations, de même que dans certains documents d'information. En outre, les contribuables qui auraient pu légitimement rencontrer des difficultés pour remplir leur déclaration ont eu la possibilité d'obtenir toutes les précisions nécessaires auprès des centres de renseignements mis en place à l'occasion de la campagne de souscription de la déclaration de revenus.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48321

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 756

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2088